

Transport maritime: formalités à l'entrée et à la sortie des ports des États membres, convention FAL de l'OMI

2001/0026(COD) - 10/10/2001

La commission a adopté le rapport de M. Ari VATANEN (PPE-DE, FIN) qui a réservé un accueil favorable à la proposition dans le cadre de la procédure de codécision (1ère lecture), sous réserve de quelques amendements d'ordre technique. Ceux-ci visent entre autres à rapprocher le texte de celui de la convention FAL de l'OMI. De l'avis du rapporteur, cette directive devrait recevoir le feu vert du Parlement en première lecture, ce qui témoignerait clairement de l'importance qu'il attache au développement du transport maritime dans la Communauté.